

2e LECTURE DU BILL CONCERNANT LA VANCOUVER, VICTORIA & EASTERN RAILWAY & NAVIGATION COMPANY.

L'ordre du jour appelle la 2e lecture du projet de loi (n° 99) concernant la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company, présenté par M. Burwell.

M. TALBOT: L'honorable député qui est chargé de ce bill est absent et peut-être l'honorable député de Halton (M. Henderson) dira-t-il que le bill doit rester en suspens, comme il l'a fait pour l'autre bill.

M. HENDERSON: Ce n'est qu'une 2e lecture.

L'hon. M. FIELDING: C'est la deuxième lecture du bill et la Chambre aura l'occasion plus tard de le discuter, de sorte que je crois que la règle posée par mon honorable ami (M. Henderson) ne sera pas appliquée trop sévèrement.

M. HENDERSON: Je ne crois pas qu'elle devrait être invoquée lors de la deuxième lecture du bill.

L'hon. M. FIELDING: J'ai entendu l'honorable député invoquer la règle contre la deuxième lecture. Je ne voudrais pas croire qu'il puisse se montrer partisan sur cette question, je n'aimerais pas à penser qu'il s'oppose à un bill parce qu'il est confié à un honorable député siégeant de ce côté (la droite) de la Chambre, tandis qu'il accueillerait avec plaisir un bill inscrit au nom d'un de ses amis politiques. Cela porterait un coup au caractère d'impartialité que mon honorable ami désire conserver.

M. HENDERSON: Je remercie le ministre des Finances pour ses bons sentiments. Tout ce que j'avais en vue était de donner le temps à mon honorable ami de respirer. Je n'avais pas l'intention de retarder le bill, mais il fallait bien perdre un peu de temps. Le ministre des Finances sait comment cela se passe.

(La motion est adoptée et le bill subit sa 2e lecture.)

REPRISE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU BUDGET.

M. A. C. BOYCE (Algoma): Quand vous avez quitté le fauteuil, monsieur l'Orateur, je parlais du discours quelque peu étrange que le ministre des Douanes a prononcé à la Chambre. Je faisais allusion à la prétention que l'honorable ministre a soutenu avec véhémence, à savoir que tous les engagements pris à la convention libérale de 1893 avaient été honorablement tenus par le Gouvernement libéral. Je ne vois pas ici ce soir le ministre des Douanes, et probable-

ment que la remarque disant que certains ministres s'étaient rendus à la partie de hockey s'applique à lui. Je suis fâché qu'il ne soit pas ici pour que je puisse lui rappeler le discours qu'il a prononcé à cette convention. L'honorable ministre y a parlé et le compte rendu indique qu'il a été reçu avec de vigoureux et longs applaudissements et qu'il a dû demander au public de se calmer, parce qu'il ne pouvait pas se faire entendre au milieu du tapage. Il a parlé particulièrement de la politique industrielle du parti libéral pour appuyer la résolution dénonçant le principe de la protection comme absolument mauvais et injuste pour les masses populaires et déclarer que tout changement du tarif reposant sur ce principe devait manquer d'apporter un soulagement réel au fardeau qui pesait sur le pays. Je cite les paroles du ministre des Douanes:

Vous avez posé et développé de nouveau le principe défendu par le parti libéral sur cette question du commerce et de l'industrie, à savoir qu'en levant des taxes sur le pays on ne devait penser qu'aux nécessités du revenu et que le Gouvernement ne devait pas chercher, par une législation de tarif, à favoriser une classe particulière de la communauté. Je dis que ce n'est pas un principe nouveau. Un tarif de revenu était en vigueur quand notre dernier chef Alexander Mackenzie qui est parti pour le repos éternel avait en mains les rênes du pouvoir et il est tombé avec son gouvernement parce qu'il n'a pas voulu se soumettre à l'opinion demandant un tarif de protection. Depuis lors jusqu'à maintenant le parti libéral n'a pas cessé de proclamer qu'il croyait qu'il n'était ni équitable ni juste que la protection, en tant que principe, soit reconnue par le gouvernement du pays et qu'il croyait que le devoir du Gouvernement était de percevoir le revenu nécessaire pour remplir les devoirs qui lui incombent et de laisser le public libre de travailler à ses propres affaires sans accorder d'avantages illégaux à une partie de la communauté aux dépens de l'autre. Et aujourd'hui vous avez fait entrer ce principe dans la résolution qui nous est soumise.

De sorte que la mémoire de l'honorable ministre lui faisait quelque peu défaut quand il essayait de soutenir que le tarif du pays n'était pas un tarif de protection. Son collègue le ministre des Finances ne niera pas que c'en est un. Comment le ministre des Douanes fait-il accorder le langage qu'il a tenu pour appuyer une résolution qui formait un des dix articles du programme libéral, avec les observations qu'il a présentées aujourd'hui et avec le budget que nous discutons actuellement? Dans son discours d'autrefois, il a dit qu'il était en faveur d'un tarif de revenu seulement tandis qu'aujourd'hui il porte aux nues ce qui est un tarif modérément protecteur, qui pourtant est de beaucoup trop élevé pour satisfaire nos honorables adversaires.